



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 1^{er} FÉVRIER 2018 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D14 - Pôle cycliste de l'Aumônerie – Travaux de réfection des virages de la piste de BMX – Demande de subventions

Date de convocation : 26 janvier 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 27

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Patrice BOUCHET, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Anthony MORIN, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Antoine BORDAS, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 2

Philippe BARRIERE	donne pouvoir à	Mme la Maire
Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Cyril CHAPPET

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

N° 14 – PÔLE CYCLISTE DE L'AUMÔNERIE TRAVAUX DE RÉFECTION DES VIRAGES DE LA PISTE DE BMX DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : M. Daniel BARBARIN

La Ville de Saint-Jean-d'Angély dispose sur le site de l'Aumônerie d'un pôle cycliste composé d'un « anneau de vitesse Jean BRETHENOUX », d'une piste de BMX et d'un bâtiment dénommé « maison du vélo Henri DUPUIS ».

Cette infrastructure municipale, inaugurée en septembre 2003, a fait l'objet par la Ville de tranches de travaux relatives aux grosses réparations de mise aux normes permettant ainsi une pratique et un accueil en toute sécurité.

C'est ainsi que la piste de BMX a bénéficié en 2007 de la pose d'un éclairage, en 2011 du remplacement de la grille de départ, en 2012 de la réfection générale du revêtement de la piste en procédant également au réalignement de la 1^{ère} ligne droite, à la rectification de l'angle de descente de la butte de départ et à la reprise de certaines largeurs.

Ces travaux ont permis d'obtenir l'homologation obligatoire de la Fédération pour l'utilisation de la piste par le club local « Union Vélocipédique Angérienne (UVA) » et par le Centre Départemental de Détection et de Formation présents sur le site, ainsi qu'une certification de niveau national permettant l'organisation d'épreuves d'envergure telles que le National BMX en juin 2012, la coupe de France en avril 2013, le challenge France en avril 2014, sans oublier chaque année une à deux manches du championnat régional.

De plus, ce pôle cycliste jouxtant le lycée Louis Audouin-Dubreuil, il est prévu au sein de cet établissement scolaire la création d'une section sportive BMX à la prochaine rentrée scolaire 2018. Cette structure, destinée aux 15/18 ans, sera encadrée par Anne ROUGIÉ l'actuelle éducatrice de l'UVA (ancienne championne de France), pour renforcer la formation dispensée au sein du club.

Aujourd'hui, les 3 virages rénovés en 2012 avec du sable 0/2 traité aux liants ne sont plus conformes et deviennent dangereux suite aux intempéries successives qui ravinent ce revêtement.

Aussi, il est proposé de remplacer celui-ci par un enrobé qui apporte une stabilité du revêtement de surface, une durée de vie plus longue, une utilisation quasi permanente et une prise de vitesse optimale. Le montant des travaux correspondant à la reprise de la forme, au curage à vif préalable et au compactage du support existant, à la pose de l'enrobé est estimé à 41 666,67 € HT soit 50 000 € TTC.

TÉLÉTRANSMIS AU

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20180201-
2018_02_D14-DE

Accusé de réception Sous-préfecture
le 05 février 2018

Affiché le 05 février 2018

Cette opération peut être financée par l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) exercice 2018, conformément aux circulaires préfectorales des 29 novembre et 20 décembre 2017, par le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine au titre de la politique sportive régionale 2018 rubrique « Construction ou rénovation d'équipements sportifs », par le Conseil départemental de la Charente-Maritime au titre de la politique sportive départementale 2018 rubrique « aide aux équipements sportifs ».

Le plan de financement s'établirait alors comme suit :

DÉPENSES : 41 666,67 € HT soit 50 000 € TTC

Nature des dépenses	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
- Relevé topographique du site / Implantation	1 076,67 €	215,33 €	1 292,00 €
- <u>Virage n°1</u> : reprise de la forme	5 850,00 €	1 170,00 €	7 020,00 €
- <u>Virage n°1</u> : revêtement en enrobés	15 090,00 €	3 018,00 €	18 108,00 €
- <u>Virage n°2</u> : revêtement en enrobés y compris curage à vif préalable et compactage du support existant	12 290,00 €	2 458,00 €	14 748,00 €
- <u>Virage n°3</u> : revêtement en enrobés y compris curage à vif préalable et compactage du support existant	7 360,00 €	1 472,00 €	8 832,00 €
Total	41 666,67 €	8 333,33 €	50 000,00 €

- L'opération n'est pas assujettie à la TVA, néanmoins elle bénéficie du FCTVA,
- Le n° de SIRET de la commune est le 211 703 475 00015.

RECETTES :

Moyens financiers	Taux	Montants
État (DETR 2018) commune en ZRR	45% du HT	18 750,00 €
Autres partenaires financiers		
État autre que DETR		
Département Charente-Maritime	25% du HT	10 417,00 €
Région Nouvelle-Aquitaine	10% du HT	4 167,00 €
AESN		
Autre		
Total	80% du HT	33 334,00 €
Reste à la charge de la collectivité : Fonds propres	20% du HT	8 333,00 €

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180201-
2018_02_D14-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 05 février 2018

Affiché le 05 février 2018

Afin de permettre l'instruction administrative du dossier, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la réfection des virages de la piste de BMX pour un montant de 41 666,67 € HT soit 50 000,00 € TTC,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- d'autoriser Mme la Maire :
 - à solliciter l'aide financière de l'État au titre de la DETR 2018 – Patrimoine communal et intercommunal « équipements sportifs, culturels et touristiques », du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine et du Conseil départemental Charente-Maritime au titre de leur politique sportive respective,
 - à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer tout document afférent à ce dossier,

La Ville s'engage à ne pas commencer l'exécution des travaux avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.

Les crédits nécessaires :

- en dépenses seront inscrits au Budget Primitif 2018,
- en recettes seront inscrits après notifications.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à **l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180201-
2018_02_D14-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 05 février 2018

Affiché le 05 février 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.